

Actualité statutaire

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

1. Renforcer sa technicité en matière statutaire

- Approfondir les connaissances des règles statutaires applicables aux agents territoriaux.
- Analyser les implications pratiques des évolutions statutaires sur la gestion des ressources humaines.

2. Suivre et anticiper les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles

- Disposer d'un panorama des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles dans le domaine de la gestion des agents territoriaux intervenues au cours de l'année en cours et de l'année précédente.
- Anticiper les impacts des réformes annoncées sur les pratiques RH.
- Adapter les procédures internes en fonction des nouvelles obligations statutaires.

Public Visé

Directeurs, Directeurs des ressources humaines, Responsables des ressources humaines, Gestionnaires de personnels

Pré Requis

Avoir des connaissances statutaires de niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

Approfondir ses connaissances des règles statutaires applicables aux agents territoriaux.

Se tenir informé des modifications récentes et à venir impactant la gestion des ressources humaines dans la fonction publique territoriale.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique et échange avec les participants.
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, expert en statut de la fonction publique

Parcours pédagogique

Avertissement : le programme qui suit est susceptible d'être complété au vu de l'actualité législative et réglementaire.

- **Mise en place de l'index de l'égalité professionnelle et révision du dispositif de nominations équilibrées (DNE) dans les emplois fonctionnels**
- **Evolutions récentes du régime indemnitaire :** RIFSEEP des conseillers des activités physiques et sportives, des directeurs d'établissement d'enseignement artistique, indemnisation du travail de nuit et de jour férié du secteur médico-social, primes en congés de longue maladie...
- **Filière police municipale :** carrière de la filière police municipale, refonte du régime indemnitaire
- **Financement des AESH pendant la pause déjeuner**
- **Revalorisation des professionnels de la petite enfance**
- **Promotion interne : assouplissement des quotas et des obligations de formation**
- **Evolution des frais de mission**
- **Dernières modifications concernant les positions administratives :** maintien des droits acquis avant certains congés, renouvellement du congé de présence parentale avant terme...
- **Jurisprudences significatives fonction publique de la fin 2023 et 2024**

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Réfèrent handicap : Volodia TOURCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org.

 Durée	Effectif	 Tarifs (net de taxes)	
7.00 Heures	De 6 à 20 Personnes	Inter (Par personne) :	660.00
1 Jour		Inter Adhérent (Par personne) :	620.00

 Contactez-nous !	Gaëlle DUCHER Responsable Ingénierie Formation	Tél. : 0153391418 Mail : gaelle.ducher@adiaj.org
--	--	---